



Nos partenaires

> *Téléphones utiles*

Centre Pénitentiaire de Aiton (73).....	04 79 36 27 08
Centre Pénitentiaire de Bourg-en-Bresse (01).....	04 74 45 24 50
Maison d'Arrêt de Grenoble-Varces (38).....	04 76 73 29 50
Centre de Détention de Joux-la-Ville (89).....	03 86 33 61 06
Maison d'Arrêt de Lyon-Corbas (69).....	04 72 48 35 50
Centre Pénitentiaire de Moulins-Yzeure (03).....	04 70 35 15 00
Centre de Détention de Riom (63).....	04 73 64 48 40
Maison d'Arrêt de Riom (63).....	04 73 63 48 48
Maison d'Arrêt de Saint-Etienne (42).....	04 77 47 69 80
Centre Pénitentiaire de Saint Quentin-Fallavier (38)...	04 74 95 95 10
Centre de Détention de Roanne (42).....	04 77 23 83 00
Maison d'Arrêt de Valence (26).....	04 75 82 16 00
Centre de Détention de Varennes-le-Grand (71).....	03 85 44 16 44
Maison d'Arrêt de Villefranche-sur-Saône (69).....	04 74 60 46 65



Fédération des Relais Enfants-Parents

Association loi 1901 - Créée le 15 janvier 2003 - 4/6 rue Floquet 92122 MONTROUGE
Déclaration préfectorale n°W691055583 - SIRET 447 496 548 00036 - APE 9499 Z



GUIDE DE L'ACCOMPAGNATEUR



Relais Enfants-Parents - Région Lyonnaise

20 bis avenue Félix Faure 69007 LYON (métro Saxe-Gambetta)

Tél. 04 72 60 97 60 - courriel : rep.lyon@orange.fr

web : <http://replyon.monsite-orange.fr>



J'accompagne un enfant au parloir de la prison ...

pour qu'il puisse y rencontrer son parent détenu.

Je suis bénévole au REP de la Région Lyonnaise. Cette association m'envoie auprès d'un enfant à un moment important de sa vie, à la fois perturbant et chargé d'émotions : aller à la prison pour y rencontrer son père, sa mère.

En plus de l'absence de son parent, l'enfant subit une certaine exclusion sociale liée à la détention. Sans le REP, cet enfant ne pourrait pas voir son parent.

Une fois la demande d'accompagnement acceptée, avec le coordinateur, je fais connaissance du parent détenu, de l'enfant et de la personne qui en a la garde.

Les conditions de visite sont ainsi bien définies et rassurantes pour tous.

Aux date et heure prévues, je vais chercher l'enfant dans son lieu de vie afin de le conduire à l'établissement pénitentiaire où se trouve le parent. Pendant le voyage, je suis là pour l'écouter, pour l'aider à arriver le plus serein possible au parloir.

Dans la prison, nous franchissons ensemble le dédale des portes, couloirs et grilles pour atteindre le parloir.

Le parent nous rejoint, et alors, je ne suis plus que le garant du bon déroulement du parloir.

Je suis là pour qu'il n'y ait pas de dérive ; ce peut être difficile car le contexte familial est souvent très conflictuel. Je suis le tiers neutre et non pas le médiateur familial !

Dans le parloir il y a des jeux ; quelquefois j'invite le parent à jouer avec son enfant.

A la fin de la rencontre, je prépare l'enfant à la séparation.

Je le raccompagne dans son lieu de vie. Durant le trajet l'enfant parle de lui, de sa vie, de ce qui l'intéresse, des questions qu'il se pose... parfois il "se libère", et tout ceci sera notre "secret" !

Ce qu'il me livre n'appartient qu'à lui, et je n'ai pas à en parler à l'un ou l'autre de ses parents, pas plus qu'à sa famille d'accueil ou à son éducateur.

Ce sont quelquefois des choses lourdes qu'il me confie et je dois moi-même assumer... Alors, régulièrement, je retrouve l'équipe des accompagnateurs et, avec l'aide d'un psychologue, nous faisons des "analyses de la pratique".

Après chaque visite, je fais un compte-rendu au coordinateur : il connaît les situations et nous travaillons ensemble les difficultés rencontrées. C'est le coordinateur qui a mis en place l'accompagnement ; il en assure le suivi et peut reprendre le "contrat" moral qui relie les différents intervenants.

Régulièrement aussi, je participe à des formations qui me permettent de mieux me situer dans ces accompagnements.

Je suis là, auprès d'un enfant, dans un temps limité, pour "lui donner la main", pour qu'il puisse vivre sa relation d'enfant avec son parent privé de liberté. Je l'aide à faire le passage du monde où il vit au monde de la détention, lieu de rencontre avec son parent.

Dans quelques mois ou quelques années ma mission s'arrêtera, peut-être brusquement.

L'enfant doit savoir que je suis là de passage : je ne suis ni l'oncle, ni les grands parents, ni l'ami de la famille ...

L'accompagnement ne peut se faire sereinement que dans un climat de confiance. Mon intervention est très modeste...

J'accompagne un enfant pour que le lien enfant-parent se tisse.



> Un accompagnement-type



Prise en charge de l'enfant

La veille, il est utile de **confirmer le rendez-vous** avec le responsable de l'enfant. Dès sa prise en charge, l'enfant est sous la **responsabilité du bénévole**. Demander les **pièces d'identité** (livret de famille) de l'enfant. Eventuellement, celui-ci peut emporter un dessin pour son parent (l'accompagnateur doit en être informé). Il est **interdit d'apporter objets et courriers** dans la prison.

Trajet aller

L'enfant peut se trouver dans des états psychologiques variés. En général, il parle spontanément de choses et d'autres. L'accompagnateur manifeste une **grande disponibilité d'écoute** ; il évite de **questionner trop directement** l'enfant sur des sujets sensibles. C'est au parent incarcéré que revient le soin de **répondre aux questions essentielles** de son enfant, notamment sur les causes de l'incarcération.

Entrée dans la prison

Se présenter en avance à l'accueil de la prison, avec sa carte professionnelle et en donnant l'identité du détenu. Il est demandé de **fournir les pièces d'identité** et de laisser son éventuel téléphone portable à l'entrée. Franchir ensuite le portillon de sécurité. Oter tout objet métallique porté sur soi et placer les sacs dans le tunnel à rayons X. Après franchissement des sas de sécurité, on arrive au "**parloir**" généralement aménagé pour les enfants. Il est conseillé de conduire les enfants aux toilettes avant l'entrée dans le parloir (qui sera fermé à clef).

Rencontre

La durée de la visite varie entre 1h et 1h30. Si le contact s'établit facilement entre l'enfant et son parent, l'accompagnateur se doit de **rester discret et en retrait**. Sinon, il peut proposer des jeux (éventuellement y participer), tenter de faire s'exprimer l'enfant (école... camarades... questions qui le préoccupent...) et aider le parent à communiquer avec son enfant, à formuler des choses difficiles à exprimer.

Dans tous les cas, il est impératif de **rester à l'écoute et d'être attentif à ce qui se dit et ce qui se passe**, en intervenant le cas échéant. Une dizaine de minutes avant la fin de la visite, inviter l'enfant et le parent à ranger les jeux et à **se préparer au départ**. Éviter les adieux prolongés. Refuser de prendre en charge un message écrit ou oral, un objet, de l'argent ...

Sortie

Récupérer les **pièces d'identité** et les objets éventuels (téléphone) laissés à l'accueil.

Retour

Pendant le trajet, être à l'écoute des mots et des signes. L'enfant peut avoir besoin d'un temps de silence après la visite. Lorsqu'il retrouve la personne qui en a la garde il y a généralement un échange sur la façon dont s'est déroulée la rencontre : **refuser toute forme d'interrogatoire**. Penser à **rendre les documents d'identité de l'enfant**. Avant de se quitter, évoquer la date et l'heure de la prochaine visite dont la confirmation sera faite par le coordinateur.





> Un travail d'équipe

Compte-rendu de chaque rencontre au coordinateur qui a mis en place l'accompagnement et en assure le suivi.

Analyse de la pratique

Ces séances bimestrielles, animées par un psychologue, portent sur des cas concrets que lui soumettent les participants. Elles permettent à chacun de mieux vivre les situations rencontrées.

Formation

2 ou 3 séances dans l'année permettent aux accompagnateurs de réfléchir sur leur action pour apporter une **réponse de plus en plus "professionnelle"**.

Réunions de bénévoles

A intervalles réguliers, elles permettent d'échanger de manière informelle sur les situations vécues par tous, de bénéficier de l'expérience des autres, et ainsi de **travailler en équipe**.

Quelques conseils à l'accompagnateur

Il est important de garder en tête le cadre d'intervention, ce qui permet de recadrer les demandes des personnes détenues et d'éviter d'empiéter sur l'intervention d'autres professionnels exerçant au sein de l'établissement pénitentiaire (service d'insertion et de probation, service médico-psychologique ...).

Les personnes détenues rencontrées peuvent souffrir de solitude et de manque affectif. Il est alors possible que certaines tentent d'établir avec l'accompagnateur une relation qui sorte du cadre de l'intervention. Il faut donc savoir reposer ce cadre lorsque les limites commencent à être franchies par la personne détenue.

Il est important de préserver sa vie privée : garder en tête qu'un accompagnateur peut être considéré comme un moyen de passage d'éléments illicites de l'intérieur vers l'extérieur de la prison, et inversement. Le détenu peut tenter de manipuler l'accompagnateur en tentant d'instaurer une complicité avec celui-ci. Il peut poser des questions sur la vie privée de l'intervenant pour avoir un moyen de pression sur lui.

Ne jamais oublier que l'on est dans un milieu très particulier où l'agressivité et la violence sont parfois les seuls modes d'expression. Il est inutile de répondre à l'agressivité verbale par ce même mode d'expression qui risquerait d'envenimer la situation. Il est préférable de garder son calme.

Il faut connaître, ou reconnaître, ses propres limites. En milieu carcéral, on est amené à travailler auprès de personnes qui ont parfois commis des crimes considérés comme "atroces". Il est important que l'accompagnateur envisage la personne rencontrée au travers de son statut de parent, et qu'il ne la réduise pas au statut de criminel. L'accompagnateur doit donc être en mesure d'exprimer sa gêne ou son incapacité à travailler dans certaines situations.

Il est nécessaire de se rappeler que, même si les conditions de détention pourraient être meilleures, ce n'est ni la mission, ni l'objectif du R.E.P. que de les faire changer. Il existe d'autres associations, d'autres lieux, d'autres temps pour en discuter.